

CONSEIL METROPOLITAIN DU 09 ET 10 DECEMBRE 2021

Délibération n° 2021 – 180

28 - Saint-Herblain – Secteur Laënnec / Piliers de la Chauvinière – Prise en considération d'un périmètre d'études - Approbation

Date de la convocation : le 3 décembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 98

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Madame Mahel COPPEY

Présents : 89

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAERNOES Julie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, M. NEAU Hervé, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stephane, M. PETIT Primaël, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALELCROIX Robin, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITUOX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 7

Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), Mme EL HAIRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. MARTIN Nicolas (pouvoir à M. JOUIN Christophe), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. BELHAMITI Mounir), M. SOBCZAK André (pouvoir à M. QUERO Thomas), Mme VAN GOETHM Sophie (pouvoir à M. THIRIET Richard)

Absents : 2

M. AMAILLAND Rodolphe, Mme GUERRIAU Christine

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

28 - Saint-Herblain – Secteur Laënnec / Piliers de la Chauvinière – Prise en considération d'un périmètre d'études - Approbation

Exposé

Le site Laënnec / Piliers de la Chauvinière, d'une superficie d'environ 120 hectares, revêt un caractère stratégique compte tenu de sa localisation et de son environnement immédiat à proximité d'éléments structurants de la trame verte et bleue métropolitaine comme le Val de Chézine.

Le site de Laënnec est mentionné à double titre dans le plan d'aménagement et de développement durables du PLUm parmi les grands projets économiques structurants et comme futur quartier métropolitain mixte (activités, logements, ...).

Le secteur des Piliers de la Chauvinière est quant à lui soumis à une forte pression foncière exercée par les opérateurs qui souhaitent développer des activités autour de la filière santé et/ou des opérations mixtes autour du Boulevard Marcel Paul.

Dans ce contexte, une étude de stratégie et de programmation urbaine a été engagée et notifiée à Interland en juin 2021 afin d'organiser le renouvellement urbain de ce secteur à moyen et long terme. Il s'agit donc de déterminer l'opportunité d'un projet urbain structurant sur ce site et les conditions de réalisation notamment au regard des grands enjeux liés à la loi biodiversité.

Cette étude a pour objectifs de déterminer les conditions de réalisation d'un futur quartier innovant et « durable », en travaillant sur la recherche d'une mixité des fonctions, des aménités urbaines, d'un cadre de vie de qualité pour les futurs habitants, abordant tous les modes de déplacements, afin que ce nouveau « morceau de ville » soit intégré au fonctionnement urbain de la ville et de la métropole.

L'objet de cette étude est plus spécifiquement de définir un plan guide permettant d'inscrire les mutations dans une vision globale et cohérente sur le court, moyen et long termes, en prenant en compte l'ensemble des problématiques engendrées par le renouvellement et le développement urbain. L'enjeu est enfin d'inscrire l'évolution du site dans une temporalité longue en définissant le cadre de mise en œuvre du projet urbain.

Dans ce cadre, afin de ne pas compromettre la faisabilité des travaux et aménagements qui seront décidés dans le prolongement de l'étude précitée et de ne pas rendre plus onéreuse leur réalisation, il s'avère nécessaire de prendre en considération cette opération d'aménagement, et d'instaurer un périmètre d'étude conformément au périmètre précisé sur le plan annexé.

En effet, de cette manière, conformément à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme aura la possibilité d'opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de construire susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de cette opération d'aménagement.

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 84 voix pour, et 10 abstentions**

1 - décide de prendre en considération, conformément à l'article L.424-1 3°) du code de l'urbanisme, l'opération d'aménagement relative au secteur Laënnec / Piliers de la Chauvinière sur la commune de Saint-Herblain, selon le périmètre ci-annexé ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 10 décembre 2021

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 17 décembre 2021

transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20211210-2021_180DC-DE
Date de télétransmission : 28/12/2021
Date de réception préfecture : 28/12/2021